

► Appel à candidature pour le recrutement d'un(e) consultant(e) National(e) en vue de l'élaboration du Guide et du module de formation sur l'accès au droit à la sécurité sociale

Organisation internationale du travail

Projet « Autonomisation des femmes pour des économies résilientes et des communautés pacifiques dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua au Cameroun, où vivent les réfugiés (2021-2024) », OIT- Yaoundé

Contexte et Justification

Depuis 2004/2005, le Cameroun connaît un afflux massif des réfugiés fuyant la guerre civile et les persécutions en République centrafricaine (RCA). Ces réfugiés sont concentrés dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord. Selon un rapport du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR), le Cameroun comptait en août 2020 un total 189 005 (dont 98 238 femmes) réfugiés centrafricains vivant dans la Région de l'Est et près de 64 636 (dont 33 611 femmes) dans la Région de l'Adamaoua. Une enquête effectuée par le HCR auprès des réfugiés centrafricains en 2018 a révélé que près de 74% parmi eux ont l'intention de rester au Cameroun jusqu'à ce que la situation politique et sécuritaire dans leur pays se stabilise.

Les femmes dans les communautés de réfugiés et d'accueil de ces deux Régions sont confrontées à plusieurs types de discrimination et de violence. Jusqu'à ce jour, il existe une cohabitation pacifique entre les réfugiés et les populations hôtes. Cependant, il est urgent de promouvoir des voies de développement inclusives pour ces réfugiés et populations hôtes afin d'améliorer les moyens de subsistance de tous, réduisant ainsi le potentiel de conflits liés aux migrations transfrontalières.

A cet effet, l'Agence internationale de coopération coréenne (KOICA) a décidé de financer le projet « **Autonomiser les femmes pour des économies résilientes et des communautés pacifiques dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua au Cameroun affectées par les réfugiés** », mis en œuvre par l'OIT. En utilisant une approche de développement de systèmes de marché, le Projet développe l'entrepreneuriat féminin et coopératif auprès des bénéficiaires tout en facilitant leur accès aux programmes de protection sociale susceptibles de prévenir la violence sexiste (VBG) et le VIH / SIDA et d'atténuer leurs effets.

Au Cameroun en effet, le système formel de protection sociale repose sur quatre piliers majeurs : i- Un régime général de sécurité sociale géré par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), qui couvre les branches de pensions, de prestations familiales et des risques professionnels. Ce régime est destiné aux travailleurs salariés du secteur privé ; ii- Un régime spécial de pension des fonctionnaires et autres agents de l'Etat relevant du code du travail, qui est géré directement par le Ministère des Finances ; iii- les mutuelles sociales et iv- Les mécanismes d'assistance sociale orientés vers des groupes à vulnérabilités spécifiques.

La part de la population couverte par ces mécanismes reste extrêmement faible ; la situation des communautés de réfugiés et des déplacés internes n'est pas plus reluisante. L'une des causes majeures de cette fébrilité tient en ce que l'affiliation au régime formel de sécurité sociale a longtemps été exclusivement d'origine professionnelle, seuls les travailleurs du secteur structuré de l'économie pouvaient avoir accès, par le biais d'une affiliation à l'organisme gestionnaire, à la couverture contre les risques sociaux.

Pour remédier à cette restriction et améliorer la couverture nationale en faveur des couches sociales défavorisées, au sein desquelles l'on retrouve les populations réfugiées et les communautés d'accueil, le Gouvernement a adopté le Décret n°2014/2377/PM du 13 août 2014 fixant les conditions de prise en charge des assurés volontaires dans la branche des Pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès a été pris. Ce Décret consacre l'extension de la sécurité sociale aux populations autrefois exclues.

C'est à la faveur de l'évolution de ce cadre légal, et conformément aux activités de la composante 3 du Projet qui a pour résultat « **Les régimes de protection sociale existants aident à prévenir la violence sexiste, le VIH et le sida et à atténuer leurs effets sur les femmes réfugiées et les populations hôtes** », que le BIT ambitionne de procéder à l'élaboration d'un guide d'accès au droit à la sécurité sociale, assorti d'un module de formation et du manuel du formateur à l'adresse des entrepreneurs hommes et femmes, réfugiés et communautés hôtes des régions de l'Est et l'Adamaoua.

Les services d'un(e) Consultant(e) National(e) sont requis à cet effet.

Objectifs

De manière globale, il s'agit d'élaborer un Guide d'accès au droit à la sécurité sociale, assorti d'un module de formation et du manuel du formateur. Le Guide se veut être un document d'information et de plaidoyer, et ne saurait en aucun cas se substituer à la législation applicable au Cameroun.

De manière spécifique, il s'agit de :

Pour le Guide :

1. Fournir des informations pratiques sur l'accès des travailleurs à l'assurance obligatoire (la prise d'effet de l'affiliation, les pièces relatives à l'affiliation, le taux des cotisations sociales par branches selon les parts patronale et salariale et la périodicité des paiements, dispositifs/ locaux pour faire les paiements, les catégories des travailleurs y compris les coopératives agropastorales, les secrétariats physiques et portail virtuel disponibles, etc.), en prenant en compte les aspects relatifs au statut de réfugié ;
2. Fournir des informations pratiques sur l'accès des travailleurs indépendants à l'assurance volontaire (la typologie des travailleurs indépendants, la prise d'effet de l'affiliation, les pièces relatives à l'affiliation, le taux des cotisations sociales et la périodicité des paiements, dispositifs/ locaux pour faire les paiements, les catégories des travailleurs y compris les coopératives agropastorales, les secrétariats physiques et portail virtuel disponibles, les évolutions du cadre légal en la matière, etc.), en prenant en compte les aspects relatifs au statut de réfugié ;
3. Fournir des informations sur les prestations disponibles selon la nature du régime (avec des exemples) et toutes autres options en collaboration avec les sociétés d'assurance, ainsi que la constitution de la demande des prestations sociales ;
4. Fournir des informations sur le contentieux de la sécurité sociale : Juridictions compétentes, modes de saisine, infractions à la législation sociale ; les sanctions civiles ; les sanctions pénales ;
5. Elaborer sur le rôle de la CNPS et ses services.

Pour le manuel du formateur et le module de formation :

1. Définir les objectifs pédagogiques, élaborer le module de formation et les moyens d'évaluation de l'acquisition des connaissances ;
2. Identifier les moyens pédagogiques en privilégiant les techniques et méthodologies d'apprentissage des adultes de niveau élémentaire (la plupart des bénéficiaires finaux sont des agriculteurs et éleveurs des zones rurales, constitué à 65% de femmes dont le niveau d'alphabétisation est faible) ;
3. Privilégier des images illustrées et fournir des aide-mémoires, check-lists et formulaires nécessaires.

Résultats attendus

Les résultats attendus découlent des objectifs assignés à l'élaboration du Guide, du manuel et du module de formation.

Le Guide de l'accès au droit à la sécurité sociale est d'utilisation facile et illustré. Il servira à la fois à l'employeur et au travailleur, y compris les travailleurs indépendants, dans l'information et l'orientation en vue de prendre

des actions concrètes pour : soit affilier les employés selon le mécanisme de l'assurance obligatoire, soit s'affilier soi-même selon le mécanisme de l'assurance volontaire, à la Caisse Nationale de prévoyance sociale.

Le manuel du formateur et le module de formation serviront de matériel de formation pendant les activités de renforcement des capacités des prestataires des services de protection sociale et des organisations et coopératives agropastorales.

Méthodologie

Le (la) consultant(e) proposera la méthodologie à appliquer qui sera par la suite, discutée et validée par l'équipe du projet ; néanmoins, ces trois (3) étapes principales doivent être prises en compte, à savoir :

1. La production des outils de collectes des données ;
2. La revue documentaire et les entretiens individuels avec les personnes ressources ;
3. L'élaboration du Guide, du manuel du formateur et du module de formation selon les données collectées.

A chaque étape, le (la) consultant(e) doit être en mesure de faire respecter les valeurs du BIT dans la mise en œuvre de ses activités suivant l'approche 3P (Gouvernement, organisations d'employeurs, organisations de travailleurs) en promouvant le dialogue social et le tripartisme, tout au long de ses travaux.

En raison de la COVID-19 et en fonction des préférences personnelles, les entretiens peuvent être menés par téléphone, par conférence en ligne ou par d'autres moyens pertinents et sécurisés. Il sera question de travailler dans le respect des mesures gouvernementale prises pour la prévention de la COVID-19.

Livrables

Le (la) consultant(e) choisi fournira les livrables suivants :

1. Une note méthodologique détaillée incluant la liste des revues documentaires, la liste des personnes ou entités à rencontrer, l'outil de collecte des données, le planning et le calendrier des interventions ;
2. Le Guide de l'accès au droit à la sécurité sociale (20 pages maximum) ;
3. Le manuel du formateur et le module de formation (20 pages maximum), annexes non inclus.

Format des rapports

Tous les documents, notes et compte-rendu élaborés par le consultant sont rédigés en langue française. Les documents à déposer sont en formats papier et en formats électroniques en Word, et Powerpoint dans une clé USB ;

Calendrier

Il est attendu que Le(la) consultant(e) retenu(e) termine la mission dans un délai de deux mois à compter de la date de signature du contrat. Le(la) consultant(e) retenu doit fournir ses propres matériels de travail (ordinateur, imprimante, téléphone, ...). Pour les déplacements, au niveau national et/ou à l'intérieur de la région, le projet prendra en charge les frais y afférents, suivant la grille de frais appliqués au niveau du système des Nations Unies. Les détails de ces déplacements devront être mentionnés dans les propositions technique et financière du (de la) consultant(e).

Candidature

Les candidats(es) intéressés(ées) à soumettre une candidature pour cette consultation sont invités à soumettre :

A. Une proposition technique démontrant :

- 1) La compréhension de la mission,
- 2) La méthodologiques déclinant entre autres : le plan de collecte d'informations, l'approche de la consultation et les raisons pour lesquelles ils conviendraient à celle-ci, le plan de conformité de l'exercice et les mesures à prendre pour garantir le respect des mesures gouvernementales en matière de prévention du risque COVID-19 ;
- 3) Un CV à jour indiquant clairement les capacité et expérience du(de la) consultant(e) notamment étayée par la liste des missions/études réalisées récemment ayant une similitude avec la présente consultation ;
- 4) Une copie de(s) certificat(s) ou attestation(s) de travail ou une attestation de bonne fin dans une prestation similaire ;
- 5) Chronogramme d'exécution de cette mission

B. Une proposition financière

- 1). Incluant, notamment, le nombre de personnes/jours détaillé et l'estimation des coûts de déplacement.

Le (la) consultant(e) soumettra son offre technique et financière par mail à l'adresse suivante : bertoua@ilo.org , au plus tard le **10 juin 2022** avant minuit heure de Yaoundé (GMT+1), dans un seul courriel titré « **Guide et module de formation sur l'accès au droit à la sécurité sociale** ».

Compétences souhaitables

Le (la) consultant(e) doit être spécialisé(e) ou disposer des compétences avérées dans les domaines de la Protection Sociale, Santé Publique, Santé Communautaire, Genre et Développement, sociologie de développement, etc.

Le (la) consultant(e) devra en outre avoir :

- Une excellente connaissance des politiques et stratégies et expérience avérée de travail dans le domaine de la sécurité sociale, en faveur des populations vulnérables (femmes et réfugiés) ;
- Une maîtrise de l'environnement social, culturel et économique des populations des zones cibles de ce projet ;
- Une parfaite maîtrise du français et bonnes capacités rédactionnelles en français.

Répartition des notes

La répartition des notes sera comme suit :

CRITERES	NOTE A ATTRIBUER (sur 100)
Expériences et CV	20
Compréhension du domaine d'étude	20

Proposition technique	30
Proposition financière	30

Modalités de paiement

La répartition du paiement sera comme suit :

ETAPE	TRANCHE (en %)	REMARQUES
Après présentation et validation des méthodologies, plans du travail, calendrier de réalisation	20%	Après la signature du contrat, la méthodologie proposée par le (la) consultant(e) sera discutée avant d'être validée par le projet BIT-KOICA
Après remise des livrables	50%	Versions papier et en format numérique
Après restitution et approbation par le BIT	30%	Cette étape pourra atteindre un délai maximum de trois (3) semaines après la remise des livrables.

Le paiement ne se fera pas en espèce, le consultant doit avoir un compte bancaire local pour le virement.